

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne

**Communauté de Communes de la Moivre à la Coole**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021**

Le 16 septembre 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Faux-Vésigneul, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 10 septembre 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice 44
- présents 35
- représentés ou ayant donné pouvoir 4
- votants 39
  
- ont voté pour 39
- ont voté contre 0
- se sont abstenus 0

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Alexandre BODIN par Franck PIERRARD (suppléant), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), Marc DEFORGE par Murielle STEPHAN (pouvoir), Jérôme ROUSSINET par Martine MENISSIER (suppléante).

Absents : Gérard ACOSTA, Didier APPERT, Anne BRAZE, William MATHIEU (excusé), Jean-Marie ROSSIGNON.

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 1082-2021**

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

**OBJET :**  
**Annulation de titres sur exercice**  
**antérieur REOMI**

Le conseil nomme M. Éric VETU pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à la facturation des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres 2020 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI), des factures ont été émises à tort.

Le SYMSEM a adressé un nouveau tableau récapitulatif des titres à annuler pour un montant total de 967.60 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :**

**DÉCIDE** d'annuler les titres ci-dessous, pour un montant total de 967.60 € :

NOM / PRENOM	COMMUNE	1er SEMESTRE 2020		2ème SEMESTRE 2020	
		N° titre	Montant	N° titre	Montant
PARIS PRIoux - CELINE	COURTISOLS			14969	76,20 €
RENAISSANCE IMMOBILIER	CHALONS EN CHAMPAGNE	9747	210,00 €	16025	222,00 €
MENETRIER HUGUES	ST GERMAIN LA VILLE			17249	105,00 €
FLOT EVELYNE	MAIRY SUR MARNE	9725	119,40 €	16003	235,00 €

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN  
2021.10.04 14:41:42 +0200  
Ref:20211001\_145401\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président